

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT (ANNEXE)

DU SERVICE DE GARDE ET
DE LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS

2025-2026



NOM DU SERVICE DE GARDE : L'Arche de Noé

COORDONNÉES DU SERVICE DE GARDE :

ADRESSE POSTALE : 1500 boulevard mi-Vallon Sherbrooke

ADRESSE COURRIEL DU SERVICE DE GARDE : sdg-maisonnee@cssrs.gouv.qc.ca

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (819) 822-5686 **POSTE :** 4

Préparé par **Nancy Laliberté**, direction de l'école et **Catherine Léger**, technicien(ne) en service de garde

Adopté au Conseil d'établissement le : 19 février 2025

Signature de la présidence du CÉ : Karine Arsenault-Sirois

Merci de vous référer à la politique relative à l'organisation scolaire pour plus de précisions [politique_organisation_scolaire.pdf](#)

Le contenu de ce document peut être modifié et des changements peuvent s'appliquer en cours d'année selon les orientations ou décisions des différents ministères, du CSSRS ou du conseil d'établissement. Tout changement vous sera communiqué par écrit.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES



Service de garde

La tarification est régie par le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (indexée au 1er juillet de chaque année) et approuvée par le conseil d'établissement de l'école. Elle correspond à l'étendue de la période offerte par le service de garde et peut changer en cours d'année en fonction des normes fixées par le gouvernement pour la contribution financière exigée aux parents. Le parent en sera informé par écrit le cas échéant.

Tarif par période par journée de classe	AM	Midi	PM
Tarif par période 3,15 \$/h (tarif MEQ)	4,75	4,20	7,35
Frais total de la journée Maximum de 9,50 \$/jour (tarif MEQ)	9,50		
Tarif par journée pédagogique			
Maximum de 16,20\$/jour (tarif MEQ)	16,20		
Tarif par journée de la semaine de relâche			
Tarification en fonction de permettre l'autofinancement de cette semaine au service de garde.			
Tarif d'utilisation du service de dépannage	AM	Midi	PM
*Le tarif du service de dépannage est un frais supplémentaire qui sera ajouté à la facturation régulière de l'élève	5.00\$	Inclure dans les élèves dîneurs	10.00\$

Surveillance des dîneurs

Tarif pour la période du dîner	
La tarification est fixée par le CSSRS et approuvée par le CA. Elle est régie par le ministère de l'éducation (indexée au 1er juillet de chaque année)	1,70\$/jour

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le service de garde sera ouvert à compter du 21 août 2025 et se terminera le 19 juin 2026 selon l'horaire suivant :

Horaire des journées de classe

Avant le début des classes : De 7h00 à 8h30

Période d'encadrement sans frais pour le préscolaire : De 11h17 à 11h35 à 15h00 à 15h40

Période du midi du préscolaire : De 11h35 à 12h55

Période du midi du primaire : De 11h35 à 12h55

Fin des classes : De 15h40 à 18h00



Horaire des journées pédagogiques

Journées pédagogiques : De 7h00 à 18h00

Journées pédagogiques, semaine de relâche et journées hors calendrier

Le centre de services scolaire et le conseil d'établissement peuvent aussi convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs (jours de classe) notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche.

Une lettre d'invitation à la journée pédagogique sera envoyée aux parents. Une réponse par courriel en mentionnant le nom de l'enfant ou la remise du coupon-réponse au service de garde confirmera l'inscription de l'élève à la journée pédagogique.

Une inscription à la journée pédagogique qui serait faite après l'échéance spécifiée dans la lettre d'invitation pourrait être refusée si les groupes sont déjà complets. L'échéance inscrite dans la lettre d'invitation est essentielle à l'organisation des activités, à la prévision du matériel et à la garantie de la présence du personnel éducateur pour le respect des ratios.

Toutefois, il arrive que des places soient encore disponibles après la date limite, vous pouvez vérifier en communiquant avec nous, s'il est possible d'ajouter votre enfant pour cette journée. Cependant, il est possible que les places restantes ne soient pas du niveau ou du groupe habituel de votre enfant.

Lorsqu'il y a une sortie à l'extérieur de l'école ou une activité spéciale, le service de garde offre le choix entre la sortie / activité spéciale ou la journée au service de garde.

Toute annulation après la période prescrite ou absence à une journée pédagogique réservée, sera facturée au coût prévu de la journée. Les frais de sortie ou animation seront ajoutés, s'il y a lieu.

L'ouverture et la fermeture du service de garde pendant la semaine de relâche est à la discrétion du conseil d'établissement.

□ Extrait du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, chapitre II, section I, article 3, paragraphe 2

Congés fériés

Les services de garde sont fermés et aucun frais ne sera facturé. Se référer au calendrier scolaire pour connaître les dates.

Modalités en cas d'intempérie

En cas d'intempérie, le service de garde est ouvert à moins d'avis contraire du CSSRS. L'horaire régulier sera respecté dans la mesure du possible.

Les frais d'une journée pédagogique s'appliqueront pour les élèves présents.

Le parent doit accompagner l'élève à l'intérieur du service de garde pour son inscription.

Bris majeur, fermeture de l'école et du service de garde

Si l'école devait fermer en cours de journée à cause d'**un bris majeur ou d'une évacuation d'urgence**, tous les élèves seraient dirigés à l'École de la Croisée. Les frais de garde seront facturés selon les périodes utilisées ou réservées.



INFORMATIONS ADDITIONNELLES

1. Le service de garde sera fermé à la semaine de relâche après l'approbation du Conseil d'établissement.
2. Afin de permettre un travail de collaboration et de préparation entre éducateurs/éducatrices et le personnel enseignant, le service de garde sera fermé le 20 août 2025 après l'approbation du Conseil d'établissement.
3. Afin de permettre une meilleure intégration de nos élèves de maternelle, les élèves du préscolaire n'auront pas accès aux deux premières journées pédagogiques du mois d'août : 21 et 22 août 2025.
4. Le service de garde sera fermé le 22 et 23 juin 2026.
5. **ACCÈS À L'ÉCOLE EN FIN DE JOURNÉE** : La porte du service de garde sera verrouillée jusqu'à 15h50 pour permettre la prise de présences et assurer une sécurité optimale. Aucun élève ne sera appelé par radio émetteur. Les parents de 1^{ère} à 6^{ème} année devront attendre à l'extérieur jusqu'à 15h50. Exceptionnellement, les parents des élèves du préscolaire sont autorisés à venir chercher leurs enfants à partir de 15h.
6. **ABSENCE OU DÉPART EN COURS DE JOURNÉE** : en plus d'aviser le secrétariat de l'école, vous devez aviser le service de garde par courriel avant 14h.
7. **PRÉCISION AU POINT « RÈGLES DE CONDUITE »** :
 - Un élève suspendu du service de garde ne peut fréquenter le service des dineurs
 - Tout élève suspendu de l'école ne peut fréquenter le service de garde durant sa suspension, cela inclus les journées pédagogiques.
8. **PHOTOS** : Pour la prise de photo et/ou de vidéo des élèves, l'autorisation est gérée par le secrétariat de l'école et est valide pour le service de garde. Cependant, il pourrait arriver que votre enfant soit photographié/filmé dans le seul objectif de mettre en image sa participation aux différentes activités du service de garde. Ces photos sont pour un usage interne seulement.

9. **REPAS ET COLLATION** : Afin de respecter la politique des saines habitudes de vie, il est recommandé d'offrir un diner santé et bien équilibré. Les collations acceptées au service de garde sont les mêmes que celles de l'école soit sans noix et sans arachide. Veuillez noter que nous n'avons pas de four à micro-ondes à la disposition des élèves. Le service de garde est indépendant du service de traiteur. Lors des journées pédagogiques, le service de traiteur est fermé.
10. **JEUX EXTÉRIEURS** : Les enfants vont à l'extérieur à toutes les périodes de la journée sauf en cas de forte pluie ou de froid excessif. Ils doivent donc avoir en tout temps des vêtements adaptés à la température. Bien identifié les vêtements de vos enfants. Ainsi, il sera plus facile de lui remettre lorsque nous les trouvons.
11. **OBJETS PERSONNELS** : Les objets personnels sont interdits, sauf lors des journées spéciales où les parents sont informés au préalable par écrit. Le service de garde n'est pas responsable des objets perdus, volés ou brisés.
12. **BABILLARD DES PARENTS** : Plusieurs informations sont régulièrement affichées. Il est de la responsabilité du parent de le consulter et de valider certaines informations dont l'inscription de son enfant lors des journées pédagogiques en consultant la liste et à annuler s'il y a lieu dans le moment prescrit.
13. **SÉCURITÉ** : il est INTERDIT de circuler dans l'école sans l'autorisation d'un membre du personnel de l'école. Vous devez dans ce cas, vous présenter au bureau du service de garde et demander l'autorisation.
14. **BRIS INTENTIONNEL DU MATÉRIEL DE L'ÉCOLE** : Les parents de l'élève ayant brisé volontairement le matériel de l'école devront rembourser la valeur du bien endommagé.
15. **VARIA** : Il arrive de façon régulière qu'un ou des élèves oublient leurs cahiers de devoirs, leurs souliers, etc. dans la classe. La permission de retourner en classe ne leur sera accordée sauf le vendredi soir sur demande du parent. Pour toutes demandes, veuillez-vous adresser au bureau du service de garde.
16. **POINT DE SERVICE TSA** : Un ratio de 6-7 élèves est ciblé pour le groupe de la clientèle TSA considérant les besoins de ces élèves.

Jours d'ouverture, horaire et tarif : Le service de garde sera ouvert à compter du 25 août 2025 et se terminera le 19 juin 2026 selon l'horaire suivant :

Avant le début des classes : 7h30 à 8h30

Période d'encadrement sans frais pour le préscolaire : 11h17 à 11h35

Période du midi du préscolaire : 11h35 à 12h55

Période du midi du primaire : 11h35 à 12h55

Période d'encadrement sans frais pour le préscolaire : 15h à 15h40

Fin des classes : 15h40 à 17h

Journée pédagogique : 7h30 à 17h

Tarif par période par journée de classe	AM	MIDI	PM
Tarif par période 3,15\$/h (Tarif MEQ)	3,15\$	4,20\$	4,20\$
Frais total de la journée	8,40\$		

Afin d'assurer la formation continue du personnel du point de service TSA (éducateurs/éducatrices, techniciens/techniciennes en éducation spécialisée, personnel enseignant et professionnels), ce groupe du service de garde sera fermé exceptionnellement pour la journée complète lors de certaines journées pédagogiques après l'approbation du conseil d'établissement. Nous communiquerons avec les parents concernés dès que les dates seront connues.

Veuillez prendre note que les premières journées pédagogiques, le service de garde TSA ne sera pas disponible : 21, 22 et 29 août 2025.

Les thématiques lors des journées pédagogiques seront adaptés à la clientèle TSA et peuvent différer des thématiques du service de garde. Nous communiquerons avec les parents pour les informer des activités choisies en fonction des besoins de la clientèle TSA.

En ce qui concerne le préscolaire du point de service TSA, le service de garde est offert seulement le midi et lors de la période d'encadrement 11h17 à 11h30 et de 15h à 15h40.

